

Mise en ligne : 26 juin 2017.
Dernière modification : 13 juin 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE DES TRIFA

S.A., 14 fév. 1925, p. une durée de 10 ans, prorogée de 7 ans en 1924.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DES TRIFA
(*La Revue coloniale*, août 1925)

La récente assemblée générale extraordinaire a décidé l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 800.000 francs par la création de 460 actions nouvelles de 1.000 francs chacune.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DES TRIFA
S.A. marocaine au capital de 0,34 MF.
Siège social : à Berkane (Maroc Oriental)
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 670)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 5 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions
BILLANT, à Bourges ; pdt ;
PERRIEN (Georges de), à Berkane ; adm. délégué et directeur ;
LAVENNE DE CHOULOT (Paul), à Fages-en-Septaine (Cher) ;
BOULLE (Célestin), à Grenoble (Isère) ;
BALAGNY (Dominique), 59, r. St-André, Nantes ;
GIRARDIN (Charles), à Berkane (Maroc).

Objet. — L'acquisition, prise à bail et location, l'expl., l'échange et la vente de ts établissements agricoles situés ds le protectorat frs du Maroc ainsi que ttes les ops s'y rattachant directement ou indirectement.

Capital social. — 0,34 MF en 340 act. de 1.000 fr. chacune.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % aux actionn. Le surplus : 10 % au conseil d'adm. ; 90 % aux actionn.
